

SOMMET SUR L'ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉCOCITOYENNETÉ AU QUÉBEC

Quel.le.s citoyen.ne.s pour quel monde ?

Mobiliser les acteurs du changement

Éléments pour une
Stratégie nationale
d'éducation en matière d'environnement
et d'écocitoyenneté au Québec

ANNEXE 5

Éléments de politiques nationales :
des sources de réflexion et d'inspiration



Annexe 5 :

Éléments de politiques publiques :

des sources de réflexion et d'inspiration

Quelques exemples

Ces éléments de politiques nationales portant sur la prise en compte du rapport à l'environnement en éducation formelle seront présentés ici selon cinq axes : 1) des ancrages politiques structurants; 2) la formation des enseignants; 3) les curriculums de formation scolaire; 4) des orientations générales.

Les résultats de l'ensemble de notre exploration des éléments de politique nationale seront présentés dans un *Cahier de recherche* à venir.

1) Des ancrages politiques à l'échelle de l'État, national ou provincial

1.1 Insertion dans la Constitution nationale

- La Colombie a inscrit depuis 1991, l'éducation relative à l'environnement (*educación ambiental* - EA) dans la Constitution nationale comme un droit de tous les citoyens et citoyennes du pays.

1.2 Adoption d'une Loi

- Aux États-Unis, le *Environmental Education Act* a été adopté dès les années 70, puis revu en 1990. Sur le site de l'agence du Ministère de la protection environnementale (*United State Environmental Protection Agency* [EPA]) dont dépend l'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*), celle-ci est définie comme ne privilégiant aucun point de vue ou ligne de conduite particulière, mais se centre plutôt sur la pensée critique en cherchant à améliorer les capacités de résolution de problèmes et de prise de décision¹.

1.3 Une politique nationale

- La Colombie s'est dotée d'une Politique nationale d'éducation relative à l'environnement (*educación ambiental*) et a mis en place des Centres régionaux pour la mise en œuvre de cette politique : les CIDEA (Comités techniques intersectoriels d'éducation à l'environnement).

¹ *Qu'est-ce que l'éducation relative à l'environnement?* Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, tiré de <https://www.epa.gov/education/what-environmental-education>

- Plus près de nous, l'Ontario s'est doté d'une politique d'éducation relative à l'environnement (*Policy Framework for Environmental Education*) (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009).

1.4 Des programmes nationaux

- En Colombie, en lien avec la Politique nationale, on retrouve le Programme national d'éducation relative à l'environnement (*educación ambiental*) qui associe les initiatives du ministère de l'Éducation nationale à celles du ministère de l'Environnement.

1.5 Des structures nationales

- En Espagne, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un **Centre national d'éducation relative à l'environnement** (CNEA), qui offre des services tant au milieu scolaire qu'aux milieux d'éducation non formels.

1.6 Des dispositions concernant le projet d'établissement

Le **projet d'établissement** notamment au primaire est mentionné comme cadre de mise en œuvre de l'éducation relative à l'environnement au sein du territoire et du milieu de vie des élèves (en Belgique, en Ontario, en Colombie) :

- En Belgique : Un décret de 1997 stipule que tout établissement est tenu de définir un projet d'établissement axé sur des pédagogies actives mobilisant les connaissances des élèves dans des situations concrètes, et en termes de valeurs, faisant référence à une citoyenneté responsable. Le rapport d'activités de l'école doit comprendre le bilan des initiatives prises notamment en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement².
- En Colombie, chaque école est tenue de se doter d'un projet éducatif en matière d'environnement (les PRAE). Les PRAE sont de préférence en lien avec les PROCEDA, soit les projets communautaires en éducation relative à l'environnement, soutenus par le ministère de l'Environnement.
- En Ontario, les conseils scolaires au niveau local sont tenus de réviser leur politique d'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*) ou d'en adopter une en collaboration avec leurs partenaires communautaires, de manière à ce qu'elle reflète leurs particularités locales. La politique publique d'éducation relative à l'environnement favorise la mise en œuvre de projets s'intégrant aux curriculums de l'Ontario et considère que de tels projets favorisent l'engagement des élèves et les relations avec la communauté (objectif 2 du cadre de la politique d'éducation relative à l'environnement [*environmental education*]), et permet de développer chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales ; le ministère de

² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, récupéré de <http://users.skynet.be/IEF.be/articles/leg/decret240797/decret240797.pdf>

l'Éducation rappelle que de tels projets sont aptes à mettre en œuvre un processus décisionnel fondé sur des principes et appuyé sur une pensée critique (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009).

- En Ontario également, la possibilité est donnée à certains conseils d'établissement d'établir un projet éducatif spécialisé dans certains domaines tels que l'environnement, sans toutefois aller jusqu'à une logique exclusive qui risquerait de couper l'école de l'éventail des cours requis pour obtenir le diplôme d'études secondaires (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2016b).

2. La formation des enseignants

- En Ontario, en réponse à la mise en œuvre d'un cadre de politique d'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*), une initiative de formation initiale des enseignants a pris forme : il s'agit de l'élaboration collective par les principaux acteurs impliqués en éducation relative à l'environnement, d'un guide (*DEEPER : Deepening Environmental Education in Pre-Service Education Resource*) portant sur la formation initiale des enseignants. Il se présente comme une source d'inspiration et vise à procurer un appui au le corps professoral des facultés, au personnel administratif (*staff*) et aux étudiants pour la mise en œuvre de la politique d'éducation relative à l'environnement. Il fournit une vision et une introduction à l'éducation environnement pour les personnes qui n'ont peut-être pas étudié dans ce domaine. Il fournit également une banque d'idées pour mieux intégrer l'éducation relative à l'environnement dans les facultés d'éducation, en s'appuyant sur les pratiques et les stratégies utilisées dans les facultés de l'Ontario (Inwood et Jagger, 2014).
- En Ontario, en Colombie-Britannique, mais aussi en Saskatchewan, des initiatives visent la **formation initiale et continue des enseignants**, en tant qu'enjeu fondamental de développement d'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*) au sein du milieu universitaire. Mais aucun cours obligatoire en formation initiale n'était proposé à ce jour dans les universités canadiennes, les cours proposées en éducation relative à l'environnement sont des cours optionnels :
 - Plusieurs facultés d'éducation en Ontario proposent des cours à option en éducation relative à l'environnement. L'Université Lakehead, par exemple, propose un cours à option en pédagogie du changement climatique sur un semestre d'hiver ou encore, un cours intitulé « Éducation écologique et expérientielle en plein air ». Il s'agit d'un cours offert sur un an.
 - En Colombie-Britannique, l'Université Simon Fraser offre un programme de formation en éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*) qui met l'accent sur les compétences en environnement et l'éducation en plein air de la maternelle à l'entrée à l'université (Inwood et Jagger, 2014).
 - En Saskatchewan, par exemple, plusieurs cours sont proposés dans des programmes de formation à l'enseignement à l'Université de Regina (par exemple, un cours d'éducation

relative à l'environnement [*environmental education ESCI 302*] à l'hiver 2017) et à l'Université de la Saskatchewan (par exemple, dans le programme de maîtrise en éducation, un profil existe en éducation critique relative à l'environnement [Critical Environmental Education Cohort]). En Colombie-Britannique, l'Université Simon Fraser propose une mineure en éducation environnementale dans un programme d'éducation en plein air (axée sur l'acquisition de compétences en éducation environnementale et en plein air).

- En matière d'**évaluation** : Le guide DEEPER en Ontario propose un suivi et une évaluation des formations des enseignants en éducation relative à l'environnement dans la perspective éventuelle d'une certification provinciale de la formation initiale et continue. Les indicateurs prennent appui sur les références proposées par l'Association nord-américaine pour l'éducation relative à l'environnement (NAEE) (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009).

3. Les programmes de formation scolaire

- **L'expression « éducation relative à l'environnement »** (*Environmental Education*) est utilisée comme **condition de mise cohérence** pour le cursus au secondaire (du primaire au secondaire), incluant l'éducation au développement durable aux États-Unis comme indiqué précédemment, et en Ontario :
 - En Ontario, de manière générale, l'éducation relative à l'environnement est intégrée de la 1^{re} année à la 12^e. L'expression « éducation relative à l'environnement » (*Environmental Education*) a été choisie pour s'aligner sur la politique et les documents d'appui rédigés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Il est considéré comme un référent inclusif qui reconnaît plusieurs traditions, dont l'éducation au développement durable (*sustainable development*) ou l'éducation à l'éco-justice (Inwood et Jagger, 2014).
 - En Ontario, un programme dit de « majeure environnement haute spécialisation » est proposé aux élèves de 11^e et 12^e année. Cette spécialisation permet aux élèves de se concentrer sur un cheminement de carrière spécialisé en environnement³.
- **L'éducation en plein air** (et par voie de conséquence, les **partenariats** possibles) est largement soutenue en Ontario, témoignant de l'enjeu qu'elle représente pour une politique d'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*). L'introduction d'une nouvelle subvention pour l'amélioration des programmes des écoles du primaire et secondaire en 2014-2015 a ouvert un financement annuel pour promouvoir l'enseignement en plein air. Les conseils scolaires sont libres de choisir la façon dont ils utiliseront chaque allocation

³ Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2011). *Majeure Haute Spécialisation – L'environnement*, dans Éducation environnementale, tiré de <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/enviroed/enviroSHSM.html>

pour mener les projets éducatifs d'une année à l'autre. Les organismes sans but lucratif peuvent profiter de ces allocations (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2016a).

- **Un recentrage sur la transition et la nature** : En France, dans la dernière circulaire relative au déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018, un recentrage se fait sur les enjeux environnementaux en lien avec la « transition écologique et énergétique ». L'expression EEDD [éducation à l'environnement et au développement durable] réapparaît au côté de l'EDD [Éducation au développement durable]. Cette circulaire consacre également un retour à la nature et à l'éducation de plein air, au primaire notamment⁴.
- **La pensée critique et l'écocitoyenneté** comme structurante en éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*), dans la perspective d'une **capacité à passer à l'action** pour les élèves (Ontario, États-Unis).
 - En Ontario, la pensée critique est encouragée, de même que l'écocitoyenneté dans la perspective de développer chez les élèves leur capacité de passer à l'action pour les élèves, en relation avec la communauté, et ce de manière générale pour l'ensemble du *curriculum* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2007, 2009).
 - Aux États-Unis, l'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*) ne préconise pas un point de vue ou une ligne de conduite particulière. Au contraire, l'éducation relative à l'environnement enseigne aux individus comment peser les différentes facettes d'une question à travers la pensée critique et elle améliore leurs propres capacités (*skills*) de résolution de problèmes et de prise de décision⁵.

4. Des orientations générales

- L'Ontario insiste sur l'**importance de la mise en œuvre d'une démarche participative et inclusive (dialogue social)** intégrant les préoccupations d'une diversité d'acteurs à toutes les échelles, dans la perspective de l'élaboration d'une politique ou stratégie d'éducation relative à l'environnement (*Environmental Education*). En 2009, un symposium a réuni plus de 600 représentants des conseils scolaires, administrations scolaires, facultés d'éducation et organismes ayant un intérêt direct dans l'éducation relative à l'environnement⁶. Il a servi de forum pour préparer le

⁴ Circulaire n°2015-018 du 4-2-2015. Actions éducatives - Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018, MENE1501684C. Récupéré de

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723

⁵ Qu'est-ce que l'éducation relative à l'environnement, Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis, tiré de <https://www.epa.gov/education/what-environmental-education>

⁶ Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2011), Éducation environnementale, *Symposium sur l'éducation environnementale*, 2009, tiré de <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/enviroed/symposium.html>

lancement de la politique d'éducation relative à l'environnement. Deux ans auparavant en 2007, un groupe de travail avait proposé une série de recommandations qui ont permis l'adoption rapide de la politique publique d'éducation relative à l'environnement. Par ailleurs, les conseils scolaires au niveau local sont tenus de réviser leur politique d'éducation relative à l'environnement ou d'en adopter une en collaboration avec leurs partenaires communautaires, de manière à ce qu'elle reflète leurs particularités locales. La politique d'éducation relative à l'environnement s'intègre à d'autres initiatives ministérielles telles que le cadre d'élaboration des politiques en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit. Elle s'insère dans un contexte communautaire qui appuie également la politique d'aménagement linguistique, en reconnaissant les besoins spécifiques de la communauté francophone en matière de développement économique, social et linguistique. Les principes de l'éducation relative à l'environnement reconnaissent les conséquences des facteurs environnementaux sur le bien-être humain en toute cohérence avec les fondements d'une école saine (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2016b).